



2023/030

5.2.6

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	21
Pouvoirs	4
Exprimés	25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni le **9 mars 2023** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

OBJET

APPROBATION DU
PROCES VERBAL DES
REUNIONS
DU 12 JANVIER 2023
ET DU 9 FEVRIER 2023

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Roland GRANGER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOQUET, M. Christophe NIVET, M. Dominique CHARTIER, Mme Cindy BOUILLARD, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absente excusée : M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Pierre-Yves HABAY, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET.

M. Pierre-Yves HABAY a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT-JUST
M. Ludovic CROCHARD a donné pouvoir à M. Patrick MORTIER
M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Nicolas BESNIER
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

☒ Mme Céline HAY a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2023 et celui du 9 février 2023 joints à la convocation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** sans modification le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2023 tel qu'il est joint à la présente délibération.
- ➔ **APPROUVE** sans modification le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2023 tel qu'il est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 13 mars 2023

LE MAIRE,

JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) :	0
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

NOM – PRENOM du candidat placé en tête de liste	Suffrages obtenus En chiffres	Suffrages obtenus en toutes lettres
de SAINT-JUST Katia	24	Vingt-quatre

A l'issue de cette élection, sont proclamés adjoints : Katia de SAINT-JUST, Patrick MORTIER et Catherine FOUGERE et immédiatement installés dans leurs fonctions.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de la liste des adjoints comme suit :

- 1^{er} Adjoint : Katia de SAINT-JUST**
- 2^{ème} Adjoint : Jacques PRIOUX
- 3^{ème} Adjoint : Françoise JORAT
- 4^{ème} Adjoint : Nicolas BESNIER
- 5^{ème} Adjoint : Olivier GENESTE
- 6^{ème} Adjoint : Isabelle TESSIER
- 7^{ème} Adjoint : Patrick MORTIER**
- 8^{ème} Adjoint : Catherine FOUGERE**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 13 mars 2023

LE MAIRE,

JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le